

Rentrée scolaire 2022/2023 **Informations aux parents**

L'Administration communale a l'honneur de vous fournir ci-joint les principales informations concernant l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2022/2023. Des informations détaillées concernant le fonctionnement des différentes classes vous seront fournies par les titulaires respectifs.

Le jour de la rentrée scolaire est le jeudi,
15 septembre 2022.

Organisation scolaire

Zentralschoul Buurschent ,19, Groussgaass, L-9140 Bourscheid

Numéro de téléphone: 288302- 1

FAX: 288302-68

Cycle 1 (précoce)

- Carole Kiesch (Titulaire)
 - Stéphanie Rieth (Educatrice)
- Intervenant C1 : Marguerite Wennmacher

Cycle 1 (préscolaire)

- Catherine Hentges (Titulaire)
- Joyce Hermes (Titulaire)
- Intervenant C1 : Marguerite Wennmacher

Cycle 2

C2.1 : Françoise Dondlinger (Titulaire)

C2.2 : Dana Gales (Titulaire)

Intervenant C2: Kerry-Lee Blum (rempl. Irmine Fischbach)

Cycle 3

C3.1A : Anna Maraglino (Titulaire)

C3.1B : Jessica Sinner / Katia Fernandes De Andrade (Titulaires)

C3.2 : Caroline Berns (Titulaire)

Cycle 4

C4.1 : Tiana Goergen (Titulaire)

C4.2 : Sophie Clesse (Titulaire)

Intervenants C4 : Nicole Marie Zenner, Dylan Rocha Pires, Katia Fernandes De Andrade

Autres intervenants Cycles 1-4

Dalila Varela

Daniel Diederich

Luc Kellner

I-EBS: Christine Heniqui

Cours d'accueil : Jo Freimann

Maison Relais Bourscheid

M. Jonathan LEMOS - Chargé de Direction

Telephone: +352 28 83 02 -1



am Déngscht vu Kanner, Jugend a Famill

Merci de penser à renouveler chaque année le contrat
« Chèques-services »



Administration communale de Bourscheid

1 Schlasswee L-9140 Bourscheid Tél: 00 352 - 99 03 57 1 Fax: 00 352 – 99 03 57 555

Site internet: <http://www.bourscheid.lu> / E-mail : secretariat@bourscheid.lu



Sauf indications contraires du Ministère de l'Éducation Nationale, ces informations restent valables pour toute l'année scolaire.

Calendrier des vacances 2022/2023

Le congé de la **Toussaint** commence le samedi, 29 octobre 2022 et finit le dimanche, 06 novembre 2022.

Les vacances de **Noël** commencent le samedi, 24 décembre 2022 et finissent le dimanche, 08 janvier 2023.

Le congé de **Carnaval** commence le samedi, 11 février 2023 et finit le dimanche, 19 février 2023.

Les vacances de **Pâques** commencent le samedi, 1er avril 2023 et finissent le dimanche, 16 avril 2023.

Jour férié légal : le lundi 1^{er} mai 2023

Jour de congé pour la Journée de l'Europe : le mardi 09 mai 2023.

Jour de congé pour l'**Ascension** : le jeudi, 18 mai 2023

Le congé de la **Pentecôte** commence le samedi, 27 mai 2023 et finit le dimanche, 04 juin 2023.

Jour de congé pour la célébration de **l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc** : le vendredi, 23 juin 2023.

Les **vacances d'été** commencent le samedi, 15 juillet 2023 et finissent le jeudi 14 septembre 2023.

Remarques :

La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont libres à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 15.55 heures.

Horaire des classes et surveillance:

La surveillance des élèves par le personnel enseignant commence **10 minutes** avant les cours (07h40). Pour éviter tout accident, les parents sont priés de ne pas amener resp. laisser venir leurs enfants plus tôt.

Par contre, le matin, les cours commencent à **07h50**. Il est évident que les enfants soient à l'école à cette heure pour que les cours puissent commencer à l'heure précise.

Le dialogue avec le personnel enseignant, important et souhaité, doit se faire de façon à ce que l'horaire scolaire ne soit pas perturbé.

La commune n'assure pas de transport scolaire pour les enfants inscrits à l'éducation précoce.

Au cas où les parents des autres élèves ont l'intention de venir chercher leurs enfants après les cours à midi respectivement à 15h55, il est inhérent qu'ils s'y trouvent avant l'heure, sinon les enfants seront obligés de prendre le transport scolaire afin d'éviter des problèmes d'assurances.

Présidente du Comité d'école : Mme Françoise Dondlinger

Bureau régional Nord –Antenne Diekirch

Maison de l'orientation « Beim Park »

7, av. de la Gare, L-9233 Diekirch

Tél. : 247-55870, Fax : 278035-340

e-mail : secretariat.diekirch@men.lu

Directeur: M. Gérard Roettgers

Directrice adjointe : Mme Victorine Witry

Directrice adjointe : Mme Nathalie Hefftrich

Directeur adjoint: M. Patrick Lepage

Directeur adjoint : M. Luc Reis

Matériel scolaire :

Les livres scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la commune, les cahiers et autre matériel scolaire sont à charge des parents.

Transport scolaire jusqu'au 30.09.2022

Horaire Bus 2022/2023

<u>Départ Matin</u>	<u>Départ Après-midi</u>	<u>Arrêt</u>	<u>Retour Matin</u>	<u>Retour Après-midi</u>
Transport Schneider (Welscheid - Kehmen - Bourscheid)				
7.33	13.43	Welscheid/Plaz G-D- Jean	12.18	16.13
7.39	13.49	Scheidel / Hauptstrooss	12.12	16.07
7.42	13.52	Kehmen / Kiirchplaz	12.09	16.04
7.46	13.56	Bourscheid / Ecole	12.05	16.00
Transport Meyers A (Lipperscheid-Delt - Schlindermanderscheid - Bourscheid)				
7.20	13.30	Lipperscheid-Delt	12.30	16.25
7.23	13.33	Lipperscheid	12.28	16.23
7.35	13.45	Schlindermanderscheid	12.16	16.11
7.38	13.48	Goebelsmühle	12.13	16.07
7.45	13.55	Bourscheid (Ecole)	12.05	16.00
Transport Meyers B (Flébour - Michelau - Bourscheid-Moulin - Bourscheid)				
7.10	13.20	Flébour / Arrêt	12.40	16.35
7.30	13.40	Michelau / Gare	12.25	16.20
7.37	13.47	Bourscheid-Moulin	12.18	16.13
7.45	13.55	Bourscheid / Ecole	12.05	16.00

Suite à des travaux au pont de Goebelsmühle, qui ne commenceront qu'après que les travaux au Tunnel de Lipperscheid sont achevés, les horaires de Bus changeront après le 01.10.2022, l'administration communale vous informera à temps pour les changements d'horaires.

Dans l'intérêt de la sécurité du transport scolaire, les parents sont priés de rendre leurs enfants attentifs aux règles de comportement dans le bus et aux arrêts, aux dangers pour eux-mêmes et les camarades de classe et aux punitions encourues en cas de mauvaise conduite (« Schülerkaart »).

Si le bus est équipé avec des ceintures de sécurité, les enfants sont obligés de mettre leur ceinture de sécurité dans le bus. (Directive européenne à partir du 1^{er} avril 2008)

Les parents sont invités à ne pas gêner l'accès et le départ des bus scolaires ni mettre en danger les piétons par le stationnement de leurs véhicules privés aux abords de l'école resp. des arrêts de bus.

Il faut que les parents préviennent l'administration communale si leurs enfants prenaient un autre bus que le bus habituel au tél.: 99.03.57-330/310 ou mail : population@bourscheid.lu.